



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/09/88

L'an deux mille neuf,
Le mardi 15 septembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 03/09/2009

Date d'affichage : 08/09/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Étaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., MARTY F., SIRVAIN B., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.,

Absents avec pouvoir : AURADE P. (pouvoir à CAMBON J.), JACQUOT S. (pouvoir à MOURIERES D.), PELLET R. (pouvoir à CORRECHER M.), ONFROY A. (pouvoir à MARCIPONT D.), HENRI M. (pouvoir à MERCIER S.).

Absents excusés : CONTE D., AUTIQUET B.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE, COMPTE TENU :

- DE L'ENVOI DEMATERIALISE EN
PREFECTURE LE

- DE LA NOTIFICATION D'ACCUSE
RECEPTION n°:

- ET DE LA PUBLICATION,
LE

A NEGREPELISSE, le

L'Adjoint Délégué
M. CORRECHER

Objet : ADHESION DE LA COMMUNE DE NEGREPELISSE A UN SERVICE MUTUALISE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE » (CEP) PROPOSE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis 2004 dans une réflexion coordonnée à l'échelle du Pays pour accompagner les pratiques énergétiques des communes et communautés de communes du Pays Midi-Quercy.

Un plan énergie du territoire a été validé en 2006, permettant de contractualiser avec l'ADEME un contrat ATENEE (2006-2009). Ce contrat a permis, depuis 2006, d'installer une mission « Energies » au sein du Syndicat Mixte pour accompagner la mise en œuvre du plan énergie du Pays Midi-Quercy.

Dans la perspective d'une continuité du contrat ATENEE à travers un Plan Climat Energie et Territoire (PCET) qui devrait être engagé début 2010, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a délibéré favorablement le 29/06/2009 pour élargir la mission énergie actuelle du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Pour cela, il sera procédé au recrutement de chargés d'études (conseillers en énergies partagés) au prorata du nombre de communes adhérentes, qui démultiplieront les actions de conseils en énergie partagés auprès des communes adhérentes de ce nouveau service mutualisé.

Il sera ainsi demandé aux communes adhérentes à ce nouveau service, directement une quote-part financière au prorata de leur population, qui sera formalisée dans le cadre d'une convention d'engagement bipartite entre la Commune et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ le principe de l'élargissement de la mission énergies du Pays Midi-Quercy en mutualisant une offre de service en « Conseil en énergie partagé » (CEP) après des communes.

SOUHAITE faire adhérer la Commune de Nègrepelisse à ce nouveau service « Conseil en énergie partagé » du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

AUTORISE son Maire à signer tout document concernant cette action.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE
J. CAMBON